

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Si vous souhaitez participer à nos formations, vous devez nous renseigner un formulaire de pré-inscription en indiquant nominativement chacun des participants.

- ▶ Par le biais de notre formulaire de pré-inscription présent sur [www.adylis.com](http://www.adylis.com)
- ▶ Par courrier : ADYLIS Conseil - 21, rue de choiseul 75002 PARIS
- ▶ Par fax : 01 53 30 98 30
- ▶ Par mail : [direction@adylis.com](mailto:direction@adylis.com)

### Nos formations inter-entreprises se déroulent dans nos locaux.

Le nombre de places par stage étant limité, les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

A réception de votre inscription, notre secrétariat vous envoie un dossier constitué :

- ▶ d'une convention de formation simplifiée
- ▶ du programme de formation

Une semaine avant le début du stage, ADYLIS Conseil adresse une convocation à tous les participants accompagnée d'un plan d'accès et d'une liste d'hôtels proches du lieu de la formation.

A l'issue du stage, une attestation de présence est envoyée au client ainsi que la facture à acquitter dès réception.

### Conditions de report à l'initiative du prestataire

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, ADYLIS Conseil se réserve le droit d'ajourner la formation 5 jours ouvrés avant celle-ci.

### Conditions d'annulation, de report et de remplacement à l'initiative de l'entreprise cliente

Toute demande d'annulation à l'initiative de l'entreprise cliente devra être faite par écrit et envoyée par courrier, fax ou email.

En cas d'annulation effectuée moins de 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le paiement de la prestation restera pleinement due et ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation effectuée plus de 10 jours ouvrés avant la date de la formation, 50% du montant de la prestation vous sera facturé pour couvrir les frais de dossier.

En cas de force majeure (maladie, accident, grèves et conflits sociaux, désastres naturels, incendie ou interruption totale des transports), le client peut demander le report de sa participation à une autre session planifiée sur un des mois de l'année en cours.

ADYLIS Conseil offre également au client la possibilité de remplacer un participant jusqu'à 24 heures avant la formation.

### Conditions et facturation

Les formations inter sont facturées suite à la session de formation et font l'objet d'un règlement dans un délai maximum de 15 jours. Le tarif des formations inter inclut les supports de formation, l'animation de la session de formation, les collations lors des pauses et le déjeuner.

### Informations utiles

ADYLIS Conseil est certifié ISQ OPQF et est agréé organisme conventionné de formation

n° 11 94 08490 94. (Siret : 443 025 192 00040 – APE : 6202A).

En application de l'article 261-4 du Code Général des Impôts, les actions effectuées au titre de la Formation Professionnelle Continue peuvent être exonérées de TVA.

La société ADYLIS Conseil, en tant qu'organisme de formation, est autorisée à pratiquer cette exonération.

Nos actions de formation peuvent être prises en charge sur votre budget formation.

Vous pouvez également faire financer nos formations par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).